



## INFORUP

Semaine du 23 au 27 janvier 2017

### **VALIDATION DE L'ACCORD SUR LE MECANISME DE STABILISATION POUR LES BANANES EN COMMISSION INTA :**

La commission commerce international du Parlement européen a approuvé par 39 voix pour et 2 abstentions, le mardi 24 janvier dernier, l'accord interinstitutionnel sur le mécanisme de stabilisation pour les bananes, prévu pour l'accord de libre-échange UE/Colombie, Équateur et Pérou et pour l'accord de libre-échange UE/Amérique centrale. Cet accord avait été obtenu en trilogie entre la Présidence slovaque du Conseil et les négociateurs du PE, emmenés par leur rapporteur, Mme Marielle de Sarnez, le 13 décembre 2016. Pour rappel, ces négociations ont été suivies par Eurodom qui s'est évertué à défendre la production bananière des RUP à travers un mécanisme de stabilisation opérationnel (voir Inforup précédents). Le vote en plénière au PE est prévu le 2 février prochain.

### **REPRISE DES NEGOCIATIONS SUR LE BIO LE 22 MARS PROCHAIN :**

Roderick Galdes, le secrétaire d'État maltais à l'Agriculture, à la Pêche et aux Droits des animaux, a indiqué, le jeudi 26 janvier à Bruxelles, devant les eurodéputés, qu'il avait prévu de relancer le 22 mars prochain les négociations entre institutions sur l'agriculture biologique. Les pourparlers entre les trois institutions sur le bio avaient échoué le 12 décembre dernier. Un nouveau trilogie (le 15ème) est prévu le 22 mars après cette période de pause. Roderick Galdes a rappelé devant les membres de la commission de l'agriculture que le dossier était « politiquement sensible » et que des divergences subsistaient sur plusieurs points (développés dans les Inforup précédents). « Il faut poursuivre le travail et travailler avec les États membres pour sortir du blocage actuel », a souligné M. Galdes. Le résultat de ce 15ème trilogie donnera des indications sur la suite à donner à ce dossier, a expliqué encore la Présidence maltaise du Conseil. Le rapporteur Martin Haüsling (Verts/ALE, allemand) a expliqué que quatre questions restaient encore à régler : la production biologique sous serres, les seuils sur la présence de pesticides, les semences et les contrôles. Il a appelé la Commission à faire preuve d'esprit de compromis sur la question des seuils (ni le PE ni le Conseil ne souhaitent la fixation de seuils avant un rapport de la Commission en 2020). Éric Andrieu (S&D, français) a souhaité que la Présidence maltaise du Conseil arrive au trilogie avec un « véritable mandat

de négociation ». Sur les seuils, le Conseil et le PE ont quasiment la même position, a-t-il rappelé.

**DEBAT ET CONSULTATION PUBLIQUE AUTOUR DE LA PAC POST 2020 :** La Présidence maltaise du Conseil a confirmé, ce jeudi 26 janvier à Bruxelles, qu'elle allait organiser, le 6 mars prochain, un débat entre les ministres européens de l'Agriculture sur la politique agricole commune (PAC) post-2020. Lors de la présentation des priorités du semestre devant les membres de la commission de l'agriculture du Parlement européen, Roderick Galdes, le secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Pêche et aux Droits des animaux, a évité de parler de certains sujets, comme la sortie du Royaume-Uni de l'UE ou les mesures à prendre pour lutter contre la volatilité des prix. Sur l'avenir de la PAC, M. Galdes a seulement indiqué que le Conseil en débattrait en mars et que l'objectif principal devait être de simplifier les règles et d'aboutir à une PAC plus efficace. Éric Andrieu (S&D, français) a conseillé de trouver un cadre et une méthode pour évaluer la PAC actuelle et arriver à une « nouvelle PAC ». Pour Maria Lidia Senra Rodriguez (GUE/NGL, espagnole), il faudra s'assurer que la nouvelle PAC atténue les effets du changement climatique. La Présidence maltaise semble d'ailleurs accorder une grande importance à la gestion de l'eau dans l'agriculture et aux idées permettant d'adapter l'agriculture au changement climatique. Ce sera le thème central de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture, qui se tiendra les 22 et 23 mai prochain, à Malte. La Commission européenne devrait d'ailleurs lancer, le 2 février prochain, une consultation publique de trois mois sur les contours que devrait revêtir la PAC post-2020, à échéance du cadre financier pluriannuel (CFP) actuel de l'UE. Cette consultation a pour objectif d'aider la Commission à publier, d'ici la fin de l'année comme elle s'en est elle-même engagée, une communication sur l'avenir de la PAC. « Notre objectif est de chercher des moyens de moderniser et de simplifier la PAC. Je suis conscient de la complexité de notre politique et je me suis engagé à rendre la PAC plus simple, au profit des agriculteurs européens », a déclaré M. Hogan, dans son discours. De leurs côtés, les organisations et coopératives agricoles de l'UE, réunies au sein du Copa-Cogeca, auront, le 9 février prochain, au niveau de leurs présidents, un échange de vues sur la PAC post-2020 avec le Commissaire Phil Hogan. Lors de la présentation des priorités du semestre maltais devant le Parlement européen, Ulrike Müller (ADLE, allemande) a, qui plus est, demandé à la Commission de prévoir aussi les langues française et allemande pour la consultation publique sur l'avenir de la PAC qui sera lancée le 2 février. Sinon, de nombreux agriculteurs ne pourront pas y participer, a-t-elle mis en garde.

**DEMANDE DE COMPLEMENT SUR L'ETUDE CONCERNANT L'IMPACT CUMULÉ DES ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE :** À l'initiative de la France, 13 ministres de l'Agriculture des pays de l'UE ont demandé à la Commission européenne, le lundi 23 janvier à Bruxelles, de compléter l'étude qui traite de l'impact cumulé, sur le secteur agroalimentaire, des accords de libre-échange déjà conclus par l'UE. L'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, le Luxembourg, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie et la Slovaquie estiment que l'étude sur l'impact cumulé des accords de libre-échange constitue une première étape pour répondre au besoin de disposer d'un outil de gestion pour aider à déterminer les lignes rouges des éventuelles concessions futures faites

par l'UE dans ses négociations commerciales. Ces 13 pays demandent à la Commission de compléter cette étude et d'entamer un dialogue approfondi avec les États membres afin de définir (et, dans le cas du Mercosur, de mettre à jour) la couverture des produits et le niveau des contingents tarifaires d'importation proposés par l'UE dans les négociations commerciales. Plusieurs pays, comme l'Espagne, la Grèce et l'Italie, ont regretté que l'étude d'impact cumulé de la Commission ne couvre pas des produits de haute valeur (vin, huile d'olive et fruits et légumes). Les mesures sanitaires et phytosanitaires ne sont pas prises en compte non plus dans l'étude, ont regretté aussi certains pays, dont l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni. L'Italie a insisté sur l'importance du principe de réciprocité et sur le fait de prévoir, si nécessaire, des compensations. Ce pays a demandé la mise en place d'un étiquetage obligatoire de l'origine (UE, non-UE). La France a réclamé notamment de ne pas sacrifier l'agriculture dans les accords commerciaux et de protéger les filières sensibles, comme l'élevage. L'étude conclut que ces accords commerciaux entraîneraient une détérioration comprise entre 500 millions d'euros et 1,4 milliard d'euros du déficit de la balance commerciale agroalimentaire européenne, rappellent ces 13 pays. L'étude souligne également, rappellent-ils, les risques d'un niveau élevé de libéralisation avec plusieurs partenaires principaux, notamment les pays du Mercosur, pour de nombreux produits sensibles.

### **SOUHAITS DE LA PRESIDENCE MALTAISE EN MATIERE DE POLITIQUE DE COHESION ET REACTION DES DEPUTES FACE AU RETARD DE MISE EN ŒUVRE DES FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENTS EUROPEENS (FESI) :**

Le secrétaire parlementaire maltais, Ian Borg, chargé de la Présidence de l'UE 2017 et des Fonds européens, a exprimé une position en faveur d'une approche différenciée et flexible pour l'avenir de la politique de cohésion après 2020, lors d'un échange sur les priorités de la Présidence maltaise du Conseil de l'UE avec les députés européens de la commission développement régional (REGI), le lundi 23 janvier dernier. Selon le représentant de la Présidence maltaise, une approche unique de la politique ne peut répondre aux besoins territoriaux qui sont, par essence, spécifiques. Dans ce cadre, M. Borg a insisté sur la nécessité de faire prévaloir la proportionnalité pour ce qui est des audits et des contrôles. La position maltaise s'inscrit dans la droite ligne de la position de la Commission européenne qui, d'ailleurs, envisage de maintenir une partie non programmée de l'enveloppe de la politique de cohésion pour le prochain cadre financier pluriannuel, afin de garder des marges de flexibilité. La simplification des programmes, la révision du règlement 'omnibus' et l'amélioration de la communication sur la politique de cohésion auprès des citoyens ont été citées parmi les autres dossiers sur lesquels la Présidence maltaise souhaite avancer. Les députés ont globalement salué les annonces de M. Borg, regrettant toutefois le peu de mentions explicites de la politique de cohésion dans les priorités maltaises. Surtout, ils ont demandé quelles seront les actions concrètes que compte entreprendre la Présidence maltaise dans le domaine de la politique de cohésion. Ces questions n'ont pas trouvé de réponses car M. Borg est alors resté évasif. Un Conseil Affaires générales sera consacré à la politique de cohésion le 25 avril prochain. Le 8 juin se tiendra une réunion informelle « cohésion » en vue de préparer le grand forum sur la politique de cohésion qui se tiendra fin juin. Le lendemain, les députés de la commission REGI ont adopté (33 votes pour, 1 contre, 3 abstentions) une résolution portée par Iskra Mihaylova (ADLE, bulgare) exhortant la Commission européenne à présenter « un plan d'accélération de la cohésion » durant le premier trimestre 2017. Ils

demandent de plus à la Commission et aux États membres de faire en sorte que l'« e-cohésion » soit rapidement pleinement opérationnelle afin de permettre un ajustement prompt du plan de paiement selon les développements sur le terrain. La commissaire à la Politique régionale, Corina Crețu, avait déjà fait part de ses inquiétudes quant à l'impact du retard dans la mise en œuvre des fonds structurels et d'investissements sur les négociations pour l'avenir de la politique de cohésion après 2020.

## **BREXIT - MISE AU POINT SUR LES NEGOCIATIONS A VENIR ET PUBLICATION DU PROJET DE LOI BRITANNIQUE POUR SA SORTIE DE L'UE**

**:** Deux jours après l'annonce du Premier ministre britannique, Theresa May, que le Royaume-Uni envisageait de quitter le marché unique et de négocier un accord de libre-échange et un accord douanier avec l'UE, après sa sortie du bloc ('Brexit'), la commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström, a averti, le jeudi 19 janvier dernier, qu'un accord de libre-échange UE/Royaume-Uni n'aurait pas la priorité par rapport à la quinzaine d'accords commerciaux déjà en cours de négociation entre l'UE et des pays tiers. Le Royaume-Uni devra se retirer de l'ensemble des 38 accords commerciaux en vigueur entre l'UE et des pays tiers et ne pourra entamer des négociations pour un accord de libre-échange avec l'UE qu'une fois qu'il l'aura quittée, a expliqué Mme Malmström, lors d'une table ronde au Forum économique mondial de Davos, dans des propos relayés par plusieurs médias britanniques. Mme Malmström a aussi prévenu que le Royaume-Uni se trouverait ensuite en « queue de peloton » des pays qui négocient un accord de libre-échange avec l'UE et qu'il fera face à une série de négociations extrêmement difficiles après le 'Brexit'. « Nous négocions 15 à 16 accords commerciaux en ce moment ; donc, nous sommes occupés », a-t-elle souligné. Le gouvernement britannique a par ailleurs publié, ce jeudi 26 janvier, le projet de loi qu'il va soumettre au parlement pour être autorisé à lancer les négociations de sortie de l'Union européenne, comme l'y a contraint la Cour suprême dans son arrêt rendu mardi dernier. Le gouvernement doit en effet obtenir l'aval du parlement avant de notifier sa sortie. Ce projet de loi simple, qui donne le pouvoir au Premier ministre Theresa May d'activer l'article 50, sera présenté, avant la date limite du 31 mars, à la Chambre des Communes et la Chambre des Lords avant d'obtenir l'assentiment royal, a précisé le ministère dans un communiqué.

## **COMMERCE: LA PRESIDENCE MALTAISE DU CONSEIL PRONE L'ACCELERATION DES NEGOCIATIONS DE LIBRE-ECHANGE AVEC L'ASIE-PACIFIQUE**

**:** À contresens du repli sur soi des États-Unis initié par le nouveau président américain, Donald Trump, la Présidence maltaise du Conseil de l'UE entend faire progresser les négociations de libre-échange menées par l'UE dans tous les domaines - bilatéral, plurilatéral et multilatéral - et, en particulier, avec les pays de la zone Asie-Pacifique, le Japon en tête, a annoncé le ministre maltais de l'Économie, Christian Cardona, devant la commission 'commerce international' du Parlement européen, mardi 24 janvier. Avec l'annonce du retrait des États-Unis de l'Accord de partenariat transpacifique (TPP), « *il y a pour nous un avantage à accélérer les négociations avec le Japon et le Mexique* » et « *d'autres pays* » de la zone, l'Australie et la Nouvelle-Zélande et les pays ASEAN, a souligné M. Cardona. La Présidence maltaise mettra aussi tout en œuvre pour stimuler la conclusion des négociations de libre-échange avec le Japon, qui touchent au but, et la poursuite des pourparlers pour des accords de libre-échange lancés en 2016 avec l'Indonésie et les

Philippines et pour la modernisation de l'accord global avec le Mexique. Elle travaillera aussi à l'octroi de mandats de négociation pour des accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande et pour la modernisation de l'accord de libre-échange avec le Chili. La Valette va aussi soutenir la poursuite des négociations de libre-échange UE/Mercosur, sur les rails après l'échange des offres en matière d'accès au marché et un premier round de négociations en octobre 2016 et, dans le voisinage de l'UE, les négociations pour une zone de libre-échange avec la Tunisie. La Présidence maltaise travaillera aussi sur le mandat de négociation pour la modernisation de l'union douanière avec la Turquie. Pour ce qui est des négociations de libre-échange UE/États-Unis (TTIP), provisoirement gelées depuis l'élection de Donald Trump, « nous avons l'intention de considérer ce qu'il en sera au premier semestre », a souligné M. Cardona, se montrant prudent quant au positionnement de l'administration Trump. « Ces négociations restent d'une importance économique majeure. Mais l'UE n'acceptera pas un accord déséquilibré », a-t-il toutefois souligné. Enfin, la Présidence maltaise veut oeuvrer pour mieux promouvoir les avantages des accords commerciaux. « L'Europe doit être plus proche de ses citoyens. Nous devons être sensibles aux besoins et aux demandes des parties prenantes et du public », a insisté M. Cardona. « Notre agenda commercial a toujours pour objectif de créer des emplois. La politique commerciale ne doit pas être une politique de nivellement vers le bas, mais elle doit défendre les normes de l'UE », a-t-il conclu.

#### AGENDA DE LA SEMAINE DU 30 JANVIER AU 3 FEVRIER 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	MINISTERES FRANÇAIS ET PARLEMENT
<b>Lundi 30/01</b>				
<b>Mardi 31/01</b>		<b>Journée d'information sur les appels à propositions de 2017 en matière de promotion des produits agricoles</b>		
<b>Mercredi 01/02</b>	<b>Séance plénière</b>			
<b>Jedi 02/02</b>	<b>Séance plénière</b>			

<b>Vendredi</b> <b>03/02</b>				
---------------------------------	--	--	--	--